



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Aménagement de carrefours giratoires sur la RD 426 à ERSTEIN - Acquisitions foncières

Rapport n° CP/2012/635

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'acquisition foncière de deux parcelles à incorporer à la RD 426 sur le territoire de la commune de ERSTEIN.

Pour permettre la desserte des accès du Parc d'Activités du Pays d'ERSTEIN sur la RD 426 à ERSTEIN-Gare, la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN a été amenée à créer deux carrefours giratoires. Cette collectivité a de fait mené à bien les acquisitions foncières nécessaires à l'opération.

Il convient désormais de procéder à la rétrocession au Département des terrains à intégrer au domaine public routier départemental de la RD 426.

Les parcelles cédées sont cadastrées sous :

Commune de ERSTEIN :

Section 7 :

- n°609/95 (14,57 ares)
- n°619/47 (16,92 ares)

soit un ensemble d'une surface totale de 31,49 ares.

S'agissant d'un transfert entre le domaine public de la Communauté de Communes et celui du Département, cette cession s'effectuera à titre gratuit. Par délibération du 12 juillet 2011, la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN s'est prononcée favorablement sur ce point.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

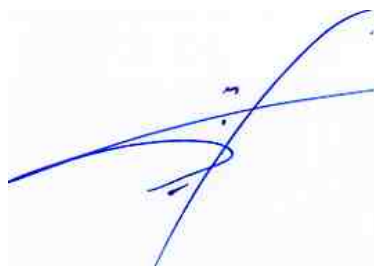
- approuve l'acquisition de deux parcelles de terrains cadastrées section 7 n°609/95 (14,57 ares) et n°619/47 (16,92 ares) d'une superficie totale de 31,49 ares, à intégrer au domaine public routier départemental de la RD 426 sur le territoire de la commune de ERSTEIN, à titre gratuit,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL